

PLAN LOCAL D'URBANISME



6.1. Plan des servitudes Planche nord

EOL URBANISME ENVIRONNEMENT PAYSAGE

Échelle : 1/5000e

Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2016
Le Maire,

Servitudes connues de l'état

- A5: Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (concerne tout le territoire communal pas de trame spécifique)
- AC1: Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits
- AS2: Servitude de protection des établissements ostréicoles coquilliers et des gisements naturels d'huîtres et de coquillages du golfe du Morbihan, des rivières d'Auray, de Saint Philibert et de la côte avoisinante (concerne tout le territoire communal pas de trame spécifique)
- I3: Périmètre de servitude autour de canalisations de transport de gaz
- I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (aérien et souterrain)
- PT1: Servitude de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2: Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T1: Servitude relative aux voies ferrées
- T7: Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (concerne tout le territoire communal pas de trame spécifique)

Liste des Monuments historiques

- Croix située sur le tumulus du Mont-Saint-Michel : inscription par arrêté du 12 mai 1925
- Tumulus-dolmen du Mont-Saint-Michel : classement par liste de 1889
- Deux lechs classement par arrêté du 10 juillet 1933
- Habitation gauloise classement par arrêté du 8 juin 1946
- Trois anciens greniers à sel du Bréno inscription par arrêté du 21 décembre 1984
- Fontaine de Saint Cornély inscription par arrêté du 29 mars 1935
- Fontaine Saint Colomban classement par arrêté du 1er février 1978
- Eglise Saint Cornély classement par arrêté du 5 mai 1960
- Deuxième dolmen à galerie dit Er Roch Vras classement par arrêté du 11 septembre 1929
- Premier dolmen à galerie avec à la base son tumulus classement par arrêté le 18 mai 1931
- Dolmen et menhir au Clos Pernel classement par arrêté du 10/07/1933
- Deux dolmens à galerie de Kerlagade classement par arrêté du 30 juin 1928
- Deux dolmens à galerie de Mané Brinil classement par arrêté du 10 mai 1926
- Deux dolmens à galerie de Coët à tous classement par arrêté du 30 juin 1928
- Dolmen dit Roch Vihan classement par arrêté du 11 septembre 1929
- Dolmens dit Er Roch classement par arrêté du 10 juillet 1933
- Dolmen de Roch Feuillet classement par liste de 1889
- Dolmen de Mané Bras classement par arrêté du 12 mars 1923
- Dolmen de la Madeleine classement par arrêté liste de 1900
- Dolmen de Kluder Yar classement par arrêté liste de 1889
- Dolmen de Kériaval classement par arrêté liste de 1889
- Dolmen de Kerdrain avec à la base de son tumulus classement par arrêté du 11 septembre 1929
- Dolmen de Cruz Menquen classement par arrêté du 11 septembre 1929
- Dolmen de Beaumer classement par arrêté du 11 septembre 1929
- Restes de Cromlech à Kerlescan classement par arrêté du 11 septembre 1929
- Croix monolithique de Coët à tous inscription par arrêté du 23 mai 1927
- Croix du Hanbon inscription par arrêté du 24 juillet 1933
- Chapelle Saint Colomban inscription par arrêté du 13 février 1928
- Chambre dolménique et menhir classement par arrêté du 10 juillet 1933
- Camp du Lizio classement par arrêté du 25 juin 1929
- Bains romains de la fontaine Legenese classement par arrêté du 10 juillet 1933
- Alignements et dolmen de Kermario classement par liste de 1889
- Alignement du Menec classement par liste de 1889
- Dolmen de Mané Rozenhel classement par arrêté du 9 mai 1938 Commune de Crach
- Allée couverte de Luffang Tal Er Roc classement par arrêté du 10 octobre 1938 commune de Crach
- Alignement du petit Menec à Kerlescan classement par liste de 1889 Commune de la Trinité sur mer
- Dolmen de Gohquer classement par arrêté du 13 novembre 1883

Commune de Plöëmel

Commune de Erdeven

Commune de Crach

Commune de Plouharnel

PT1 Station de Plouharnel R=3000m

PT2 Auray / Plouharnel NGR max 50m

